MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques au sol sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: EREA INGENIERIE

Raison sociale: EREA Ingenierie

N° SIRET: 51467389600031

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: WAEBER

Prénom(s): Lionel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'nstallation d'ombrieres agrivoltaiques, pour un elevage de volaille de chair sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45). Ces ombrieres seront situee sur une partie des parcelles ZX 24 et 25, au niveau du lieu-dit « Chemin de la Chavaniere ». Aujourd'hui, le site du projet correspond a une zone agricole appartenant a l'EARL La Chavanniere, exploitee par Freddy et Jean-Loup BREUZE, avec un elevage de poules de chair en Label Rouge. A l'avenir, avec le depart a la retraite de Freddy BREUZE, l'exploitation prevoit l'accroissement de leur cheptel capri et la confortation de l'atelier avicole. Le projet permettra a l'exploitation de Jean-Loup BREUZE d'ameliorer les conditions de travail sur le site ainsi que le bien-etre des animaux grace a un environnement plus confortable dans le parcours a poules. L'installation d'ombrieres agrivoltaiques occupera une surface de 1,4 hectares pour une puissance de 0,47 MWc. Les modules choisis ont une puissance unitaire d'environ 670 Wc et seront inclines a 11° sur le site. L'inter-rangee entre les ombrieres est de 10 metres, avec une hauteur minimale de 2,50 metres.

4.2 Objectifs du projet

L'installation des ombrieres agrivoltaiques sur la commune de Chatillon-sur-Loire (45) a pour objectif de reorganiser l'exploitation avec le depart a la retraite de Freddy BREUZE, notamment par : - L'amelioration du bien-etre animal grace a un systeme d'ombrage fourni par les panneaux, permettant aux poules de rester dans le parcours lors des periodes de forte chaleur. Ce dispositif prend egalement en compte le cahier des charges du label rouge, en permettant de faire de l'ombre aux poules et en respectant un taux de couverture de 15%. - La production d'une electricite decarbonee. - La securisation du site par un pre-cloturage avec un grillage de 2 m de hauteur, afin de limiter les contacts entre la faune sauvage et le cheptel. - La restructuration de l'atelier avicole au sein de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront lances de preference durant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les periodes de floraison et de reproduction des especes eventuellement presentes sur le site et ses alentours. La mise en place des ombrieres agrivoltaiques est facilitee par la conception des fondations. Pour ce projet l'utilisation de pieux battus sera privilegie. Une etude geotechnique sera realisee en amont de la construction du parc agrivoltaique. Cette etude determinera si la solution des pieux battus sera maintenue ou si des longrines seront necessaires. Le site se composera aussi d'un poste de livraison, d'onduleurs situes derriere les modules. Il sera equipe d'une bache incendie d'une capacite de 120 m³, d'un chemin d'exploitation enherbe de 4 metres de largeur et d'une cloture de 2 metres de hauteur entourant l'ensemble du perimetre. Afin de favoriser son integration dans le paysage, le poste de livraison sera soit peint en vert, soit habille d'un bardage en bois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La duree d'exploitation attendue est de 30 ans, a compter de la mise en service de la centrale. Comme toute installation photovoltaique, l'exploitation est assez simple : - Un suivi a distance par le producteur d'energie ; - Une visite et des interventions annuelles de maintenance preventive ; - Des eventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives. Un entretien par fauche mecanique pour les refus sera realise. Cet entretien concerne les haies et les herbes sous les ombrieres et sera realise par l'exploitant agricole. Par conception, un parc photovoltaique est demontable a la fin de son exploitation. La remise en etat du site s'en trouve donc facilitee. Cependant, l'intervention d'engins de chantier restera neanmoins necessaire et impliquera des operations specifiques au nettoyage du site et a l'effacement du chantier de demantelement. Le site du projet sera donc remis a son etat initial apres la phase de demantelement des ombrieres agrivoltaiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a une declaration prealable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du projet Puissance installee Nombre de modules Dimension du poste de livraison	(14 228 , m²) (0,47, MWc) (712, unites) (6,8 m x 2,8 m x 2,5 m, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : chemin de la chavaniere

Lieu-dit :

Localité : chemin de la chavaniere 45360 Chatillon-sur-Loire

Code postal : 45360 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°45'02"E Lat. : 47°33'50"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe en zone agricole du PLUi de la communaute de communes Berry Loire Puisaye. Il est compatible car les installations sont dans l'interet de l'exploitation agricole du site.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 se situent dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude. La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe a environ 1 km a l'ouest du projet et correspond a Chenaie-Charmaie du vallon de l'Ethelin". La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe a environ 2,6 km au nord-est de la zone d'etude et correspond a la "Loire Berrichonne".
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune de Chatillon-sur-Loire n'est pas soumise a la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Pas de proximite avec une zone de protection Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	La commune de Chatillon-sur-Loire n'est pas soumise a la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Pas de proximite avec un parc national, un parc naturel marin, une reserve naturelle (nationale ou regionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas a proximite d'une zone couverte par un plan de prevention du bruit ou arrete.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est couverte par le PPRI du Val de Briare. Les reglementations n'impactent pas le site d'etude qui est situe a 2,5 km de la Loire, et a 30m au dessus du niveau de la Loire. La commune est concernee par le Plan
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRI a ete approuve le 20 mars 2003 par arrete prefectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Le projet n'est pas situe sur un site repertorie dans les bases de donnees CASIAS ou des sites et sols pollues (ou potentiellement pollues).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le projet se situe dans la Zone de Repartition des Eaux "Nappe du Cenomanien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas dans un perimetre de protection rapprochee de captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas dans une zone de site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site du projet se situe a environ 2,6 km au sud-ouest de deux sites Natura 2000: la vallee de la Loire de Travers a Belleville-sur-Loire (Directive Habitats) et la vallee de la Loire du Loiret (Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	☐	☑	Le site du projet ne se situe pas a proximite d'un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de drainages et/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Aucun terrassement ne sera effectue. Un amenagement sera seulement realise au niveau de l'entree du site afin d'installer le poste de livraison et la bache incendie et autour du site pour la piste enherbee interne.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles de sol et sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques est en adequation avec les ressources disponibles car il ne prelevera pas d'eau potable et ne sera pas raccorde aux reseaux d'assainissement et d'eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	L'installation d'ombrieres agrivoltaiques permettra de maintenir un usage agricole sur le site. Aucune artificialisation des sols ne sera realisee et le projet preservera les corridors ecologiques, notamment par le maintien et le renforcement des haies. Ainsi, le projet n'engendrera pas de perturbation, de degradation ou de destruction de la biodiversite existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site du projet se situe a environ 2,6 km au sud-ouest de deux sites Natura 2000: la vallee de la Loire de Travers a Belleville-sur-Loire (Directive Habitats) et la vallee de la Loire du Loiret (Directive Oiseaux). Du fait de la distance vis-a-vis du projet et de la nature bien differente des deux sites, aucun impact n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	La vocation agricole du terrain concerne par le projet est preservee et renforcee dans le cadre du projet par la mise en place d'une double production d'energie renouvelable et agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site du projet est situe dans le rayon de 20 km de la centrale nucleaire de Belleville-sur-Loire, la commune est soumis a un Plan Particulier d'Intervention nucleaire. La centrale est a 9,5 km au sud-est du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site du projet est uniquement concerne par le risque retrait-gonflement des argiles. Selon georisques, la zone d'implantation potentielle est classee en alea modere.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaique n'est pas concerne par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques engendre des deplacements et trafics seulement durant la phase chantier. En phase d'exploitation, le projet engendre peu de deplacements.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le projet d'ombrieres agrivoltaiques n'est pas considere comme une source de bruit. Il y aura un peu de bruit en phase chantier, en journee et en semaine. Le bruit de l'activite agricole restera identique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'est pas concerne par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'engendre pas l'emission d'odeurs. Les odeurs engendrees par l'activite agricole resteront identiques.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres n'engendre pas de vibration lors de la phase exploitation. Le projet engendre quelques vibrations durant la phase chantier, seulement en journee durant la semaine
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun eclairage permanent ne sera mis en place en phase chantier et en phase de demantelement. Il n'y aura pas de travaux realises de nuit. Aucun eclairage permanent installe en phase exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'est pas concerne par des emissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Lors de la phase de chantier, le projet engendre des rejets dans l'air issus du gazole non routier pour le fonctionnement des engins de chantier et du gazole routier pour les poids-lourds, ainsi que les emissions de poussieres liees a la circulation de tous les vehicules presents. En phase exploitation, aucune emission ne sera generee. Par ailleurs, le projet participe a la reduction des emissions de CO2 car il ne necessite pas l'utilisation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet d'installation d'ombrieres agrivoltaiques n'engendre pas des effluents. Ainsi, les effluents causes par l'activite agricole resteront identiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer la production de dechets dangeureux, inertes ou dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archeologique. Concernant le patrimoine paysager, le projet de parc photovoltaique au sol sera integre paysagerement par le maintien et le renforcement eventuel de la vegetation existante autour du site. De plus, le poste de livraison sera aussi integre dans le paysage par l'application d'un bardage bois et/ou l'application d'une couleur verte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet se situe sur le terrain d'une exploitation agricole d'elevage avicole. La vocation de parcours a poules du terrain d'implantation sera conservee et renforcee par le projet dans le sens qu'il ameliorera le bien-etre animal.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La solution de raccordement envisagee consisterait a se raccorder sur le poste source de Briare situe a environ 8 km au nord du site du projet a vol d'oiseau. La solution retenue consiste en une extension de cable sur une distance d'environ 2 km et du renforcement de 2,52 km (cf. Etude de raccordement presente en annexe). Le trace rejoint directement la RD951 avant de se poursuivre toujours en accotement de reseau routier jusqu'au poste source. La tranchee de raccordement sera creusee en bordure de route sur l'accotement sans impacter les parcelles privees voisines et les enjeux environnementaux pouvant s'y trouver. De ce fait, les modalites de raccordement choisies seront sans incidence significative sur le milieu naturel. Ce trace implique un renforcement d'une ligne existante qui ne necessitera pas la creation de nouvelle tranchee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le maintien des haies existantes autour du site seront prevus afin de faciliter l'integration paysagere des ombrieres agrivoltaiques et de creer un corridor ecologique autour du site. La phase chantier debutera de preference pendant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les periodes de floraison et de reproduction des especes eventuellement presentes sur le site du projet et ses alentours. Aucun eclairage permanent n'est prevu sur le site afin d'eviter les perturbations sur la faune nocturne et lucifuge durant les phases travaux, exploitation et demantelement. Une gestion adaptee sera mise en place afin de permettre aux especes floristiques d'effectuer leur cycle de developpement. Cette gestion consiste en un fauchage tardif. Le but de cette mesure est de maintenir un habitat ouvert sous les modules tout en limitant l'entretien sur les corteges floristiques. Concernant le risque incendie, les preconisations du SDIS 45 ont ete prises en compte avec l'installation d'une bache incendie de 120 m3 positionnee a l'entree du site, l'isolation du poste de livraison et l'installation d'une piste perimetrale interieure de 4 m de large, nue de combustible, faisant office de bande coupe-feu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, l'installation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Chatillon-sur-Loire ne vient en rien impacter l'environnement de maniere defavorable. Au contraire, ce projet vizeent soutenir le developpement de l'EARL La Chavanniere, et aussi d'y ameliorer le bien-etre animal. Le projet permet avant tout de valoriser l'exploitation agricole tout en mettant en place une co-activite de production d'energie renouvelable. On peut noter egalement que les 0,47 MWc de panneaux photovoltaiques permettront d'eviter l'emission de 600 tonnes de CO2 sur la duree de l'exploitation par rapport au mix energetique francais.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom WAEBER

Prénom Lionel

Qualité du signataire Dirigeant fondateur

À Azay-le-Rideau

Fait le 17-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)